



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SONGEONS**

SEANCE DU 10 JANVIER 2023

Délibération n° 2023_003

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 10 janvier 2023 à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, maire.

Présents : Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT, Murielle CAILLEUX

Mrs Cédric DEMARCY, Frédéric LANGLOIS, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE, Patrick LAURENT

Absents avec pouvoir : Mmes Dorothée GARNIER donne pouvoir à Noémie BERTHE, M Sylvain CUYER donne pouvoir Murielle CAYEUX, Catherine GAMICHON-NOËL donne pouvoir à Mr Jean-Claude BAGUET,

Absent excusé :

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Délégation du service public d'Assainissement - Mission d'assistance à la procédure de remise en concurrence du contrat

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le contrat de délégation du service public d'Eau Potable conclu avec la société VEOLIA est arrivé à échéance le 31 décembre 2022.

La procédure de renouvellement étant longue (10 à 12 mois environ) et complexe, il convient dès maintenant de commencer à travailler sur ce dossier. Une assistance peut être apportée par l'ADTO - SAO, Société Publique Locale dont la commune est actionnaire, qui a présenté un devis de 5 000 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de recourir aux services de l'ADTO - SAO pour assurer cette mission.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré par :

- .. VOIX POUR 12
- .. VOIX CONTRE 0
- .. ABSTENTIONS 3

le Conseil Municipal

- APPROUVE le recours à l'ADTO - SAO pour la mission d'assistance à la procédure de remise en concurrence du contrat de délégation du service public d'Assainissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Claude BAGUET

